



MAIRIE DE

# La Chenalotte

1 rue des Écoles, 25500 LA CHENALOTTE – Tél. 03 81 67 35 27 - mairie.lachenalotte@wanadoo.fr

---

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 26 SEPTEMBRE 2019

Convocations du 20 septembre 2019

**Présents :** Mme Brigitte Ligney, M. Alexandre Romain, M. Florian Gaiffe, M. Dimitri Coulouvrat, Mme Patricia Chopard-Lallier, Mme Colette Cuenot, Mme Dominique Myotte-Duquet, Mme Valérie El Niess

**Excusés :** M. Jérôme Chabod

**Absent :** M. Jhonny DROZ-GREY

**Secrétaire :** Mme Colette CUENOT

---

Mme le Maire informe que l'ordre du jour sera modifié.

### **1 DELIBERATION : DEFIBRILLATEUR – CONTRAT DE MAINTENANCE**

Mme le Maire informe que suite au décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018, l'obligation est faite aux établissements recevant du public (ERP) de s'équiper d'un défibrillateur automatisé externe. (Art. L.123-5 et L.123-6 du Code de la Construction et de l'habitation et Art. L.5233-1 Code de la Santé Publique). La date d'entrée en vigueur diffère selon la catégorie d'établissements. Les salles des Tilleuls sont classées en type L et catégorie 3. La date d'application est fixée au 1er janvier 2020.

Après exposé des devis, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir et d'autoriser Mme le Maire à signer le contrat de maintenance auprès de la société LCM Le Carré Médical sise à Pontarlier, d'une durée de 3 ans avec tacite reconduction, d'un montant de **300.00 € TTC**.

### **2 DELIBERATION : VALIDATION DE DEVIS**

Après études des différentes commissions, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer les devis suivants :

- ❖ **Défibrillateur** : kit de sécurité et électrodes pour enfants (LCM Le Carré Médical, sise à Houtaud) d'un montant de **95.20 € TTC**,
- ❖ **Cage d'escalier – 3, rue des Ecoles** : protection des murs menant aux caves (menuiserie Vermot sise à La Chenalotte) pour un montant de **906.00 € TTC**,
- ❖ **Pompes de relevage Noël-Cerneux/La Chenalotte** : entretien du système hydraulique, nettoyage, contrôle état général et essais, vérification circuit électrique, dépoussiérage armoire, vérification des modes automatismes (OGELEC sise à Houtaud) d'un montant de **1 062.00 € TTC**.

### **3 DELIBERATION : ACCORD DE PRINCIPE – VENTE TERRAIN COMMUNAL**

Suite au courrier reçu en mairie de M. ROLAND et Mme BONNOT, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour la vente de terrain d'aisance jouxtant leur propriété sise au 4 Rue Rosemont, au prix de 11 euros HT le m<sup>2</sup>.

#### **4. DELIBERATION : LOCATION APPARTEMENT SOUS COMBLE - 3 rue des Ecoles**

Mme le Maire informe l'assemblée que suite à la mise en ligne sur le Bon Coin de l'annonce, 4 candidatures ont été reçues. Après étude, le Conseil Municipal décide de l'attribution et autorise Madame Le Maire à signer le bail.

#### **5. DELIBERATION : LOCATION LOGEMENT COMMUNAL**

Après remise à neuf du logement situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment communal, sis au 3, rue des Ecoles, Mme le Maire demande aux membres du Conseil de déterminer le montant du loyer. Après discussions, celui-ci est fixé à 700 Euros/mois (sept cent euros) + charges.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

##### DOSSIER ECOLE – PRISE DE POSITION

Après un tour de table, une majorité des élus se positionne contre la construction d'un pôle scolaire. Cette décision sera communiquée au Syndicat scolaire.

##### RUES DES TOURBIERES – ROSEMONT

Un courrier contenant différentes observations sera adressé au Cabinet André. Le Conseil souhaite que les travaux soient réalisés avant le paiement du solde.

##### PERMIS D'AMENAGER CLOS MERCIER

Le permis d'aménager pour le lotissement le Clos Mercier a été reçu en mairie le 14.09.2019. Les premiers travaux devraient commencer mi-octobre.

##### RENCONTRE AVEC LE SERVICE DE LA SECURITE ROUTIERE DE LA DDT

Des appareils ont été installés dans différentes rues dans le but de connaître l'importance de la circulation dans le village et la vitesse des automobilistes.

##### EMPLOYES COMMUNAUX

Dans le but de réduire les heures supplémentaires des employés communaux, le contrat de M. ISABEY Guy a été prolongé jusqu'au 31 octobre 2019.

##### MARCHE NOCTURNE

Les deux dates retenues pour l'année prochaine sont le 29 août ou le 5 septembre 2020.

#### **PROCHAINES DATES A RETENIR :**

- ❖ S'EVADER ENTRE 4 MURS : – Laval le Prieuré - Samedi 12 octobre 2019
- ❖ SALON DU BIEN-ÊTRE : salles des Tilleuls – 11-12-13 octobre 2019
- ❖ ADDICTION AUX ECRANS : - Le Russey – annexe de la salle des fêtes - Mardi 15 octobre 2019 à 20h30. Accès libre.
- ❖ REPAS DES AINES : grande salle du Tilleul : Samedi 30 novembre 2019 à 12h00